



Schweizerischer Pensionskassenverband  
Association suisse des Institutions de prévoyance  
Associazione svizzera delle Istituzioni di previdenza  
Kreuzstrasse 26  
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15/16  
Telefax 043 243 74 17  
E-Mail [info@asip.ch](mailto:info@asip.ch)  
Website [www.asip.ch](http://www.asip.ch)

## Communiqué de presse du 19 novembre 2014

### **L'ASIP insiste: cette réforme est urgente et ne doit pas échouer**

#### **L'association faitière des institutions de prévoyance exige des réformes rapides**

L'ASIP (Association suisse des Institutions de prévoyance) appelle les Chambres fédérales à débattre sur le paquet de réformes concernant la prévoyance vieillesse présenté par le Conseil fédéral et à ne pas le rejeter. Le besoin de réformes est avéré et une discussion sur l'avenir de la prévoyance vieillesse est urgemment nécessaire. Le Parlement doit entrer en matière sur ce projet de révision et le traiter.

«Plus nous attendrons, plus les mesures qui devront être ensuite appliquées seront douloureuses», déclare le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad. Afin que les réformes puissent être mise en œuvre à temps, l'ASIP demande au Parlement d'intervenir et de décider s'il veut définir un acte modificateur unique ou se concentrer sur le traitement de certaines priorités concrètes. Les contenus sont importants, et il faut que le peuple puisse garder une vue d'ensemble sur la question lorsqu'il sera appelé à voter à ce sujet. Ce serait également possible avec des trains de réformes partiels, pour autant qu'ils soient soumis au vote en même temps. Mais ces réformes doivent être acceptables, et il convient de renoncer à certains éléments contestés, comme la question de la rente de veuve.

L'ASIP aurait souhaité que le Conseil fédéral – après avoir pris connaissance des résultats de la consultation – vérifie la pertinence politique du projet et se concentre sur l'essentiel. Mais cette tâche pourrait être assumée par le Parlement. Ce qui compte pour l'ASIP, c'est la **garantie de la prévoyance vieillesse dans le domaine du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier, sans réduction des prestations**. Il s'agit notamment d'adapter le taux de conversion minimal à l'espérance de vie qui – cela est réjouissant – ne cesse d'augmenter et à l'évolution des marchés des capitaux en prenant des mesures d'accompagnement efficaces pour maintenir le niveau de prestations.

Contact – Renseignements complémentaires:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP

Téléphone +41 43 243 74 15

E-mail [konrad@asip.ch](mailto:konrad@asip.ch)

ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich

<http://www.mit-uns-fuer-uns.ch/blog>

<http://www.facebook.com/mitunsfueruns>

<http://twitter.com/pensionskassen>